

DELIBERATION N° 83/6-11 : ECOLE MATERNELLE JACQUES PREVERT - 2ème TRANCHE - AVENANT N° 01
MENUISERIE MORET FRERES S.A. à LAXOU

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer les travaux supplémentaires suivants à l'Ecole Maternelle Jacques Prévert à LUDRES :

- modification implantation porte classe 3
- création d'une porte extérieure sur salle de jeux pour un montant de 3 714,55 F T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer avec l'Entreprise de Menuiserie MORET FRERES S.A. à LAXOU, titulaire du lot n° 05 - Menuiseries intérieures de la construction de l'Ecole Maternelle Jacques Prévert par marché du 18 novembre 1981, approuvé par la Préfecture le 27 novembre 1981, un avenant n° 01 correspondant aux travaux énoncés ci-dessus, pour un montant total H.T. de 3 132,00 F, soit 3 714,55 F T.T.C.
- précise que ledit avenant portera le montant du marché de base du 12 novembre 1981 de 25 289,67 F T.T.C. à 28 759,67 F T.T.C.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 1983, programme 10/80.